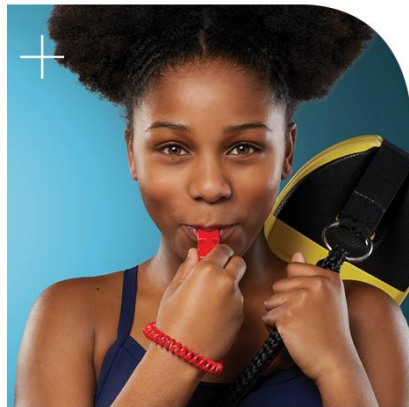


GUIDE DE LA RENTRÉE

Document destiné aux élèves et aux parents



BOUGER+
C'EST MOI



2020-2021

Table des matières

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	3
1. LES PRINCIPES DIRECTEURS.....	4
2. LA DISTANCIATION PHYSIQUE.....	4
3. LE PORT DU COUVRE-VISAGE.....	4
2.1 L'élève	4
3.2 Le parent	5
4. LES RÈGLES SANITAIRES.....	5
4.1 L'hygiène et le lavage des mains	5
4.2 Le nettoyage et la désinfection	5
4.3 L'utilisation des fontaines d'eau	5
4.4 Les fiches signalétiques.....	6
4.5 Le transport scolaire.....	6
5. LES SYMPTÔMES LIÉS À LA COVID-19.....	6
6. L'ÉLÈVE AYANT UNE CONDITION PARTICULIÈRE LIÉE À LA COVID-19	7
7. LA CONFIRMATION D'UN CAS DE COVID-19 AU COLLÈGE.....	7
8. L'ABSENCE D'UN ÉLÈVE	7
9. LE SCÉNARIO RETENU	8
10. LA VIE AU COLLÈGE.....	8
10.1 L'arrivée au Collège	8
10.2 Les pauses.....	8
10.3 Les périodes de dîner	9
10.4 Le départ du Collège	9
11. LA VIE ÉTUDIANTE ET LE PROGRAMME DE SPORT ÉTUDIANT MARAUDEURS.....	10
11.1 La vie étudiante	10
11.2 Le programme de sport étudiant Maraudeurs	10
12. LE SOUTIEN DE L'ÉQUIPE D'AIDE À L'ÉLÈVE	10
13. POUR RESTER À L'AFFÛT DE L'ÉVOLUTION DE LA GESTION DE LA COVID-19	11
14. LE SCÉNARIO PRÉVU DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UN 2 ^e CONFINEMENT	11
15. LA CONCLUSION.....	11

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Chers élèves et chers parents,

Nous amorçons l'année scolaire 2020-2021 qui se veut très particulière en ce temps de pandémie. Bien que nous sommes tous très heureux de vous retrouver en présentiel au Collège, nous sommes conscients que vous serez appelés à sortir de votre zone de confort et à modifier vos habitudes puisque l'école, telle que vous la connaissez, ne peut être offerte cette année.

L'équipe du Collège est créative, dynamique et volontaire. Elle a donc revu ses façons de faire au quotidien afin de s'adapter aux nouveautés qui nous sont demandées et ainsi vous proposer une école innovante et mobilisatrice. Cette école, version COVID-19, vous permettra d'assurer votre réussite scolaire en toute sécurité, et ce, dans le respect des directives reçues du ministère de l'Éducation et de la Santé publique.

Ce guide de la rentrée 2020-2021 se veut un outil de référence dédié aux élèves et aux parents du Collège. Les informations s'y retrouvant fixent les balises pour une rentrée scolaire sécuritaire et réussie. Par ailleurs, puisque nous ne pouvons malheureusement exclure totalement toute forme de risque, les mesures mises en place ont comme objectif de réduire les risques de transmission de la COVID-19 en contexte scolaire. Le respect de ces mesures est une responsabilité qui doit être partagée par tous. Elles sont évolutives et pourraient être appelées à changer en fonction des directives émises par la Santé publique.

L'équipe du Collège Laval se joint à moi pour vous souhaiter une magnifique année scolaire 2020-2021.

Martial Proulx
Directeur général

1. LES PRINCIPES DIRECTEURS

La direction du Collège a établi les balises de la présente réouverture du Collège en tenant compte des principes directeurs qui assureront la sécurité de tous, et ce, en conformité avec les directives du ministère de l'Éducation et de la Santé publique.

- + Mettre tout en œuvre afin de privilégier une approche bienveillante, mobilisatrice et à l'écoute de notre milieu.
- + Veiller au bien-être et à la sécurité de nos élèves et du personnel du Collège.
- + Poursuivre notre mission éducative auprès de nos élèves dans ce contexte particulier.
- + Adopter et respecter les diverses mesures sanitaires recommandés.
- + Limiter et contrôler les déplacements dans le Collège.

2. LA DISTANCIATION PHYSIQUE

La distanciation physique de l'élève avec d'autres personnes est modulée en fonction des situations suivantes :

- + distanciation de deux mètres en présence d'adultes;
- + distanciation de deux mètres en présence de son enseignant en classe;
- + distanciation d'un mètre en présence d'élèves ne faisant pas partie du même groupe-classe;
- + aucune distanciation physique en présence des élèves du même groupe-classe.

3. LE PORT DU COUVRE-VISAGE

3.1 L'ÉLÈVE

Le port du couvre-visage (sobre, non offensant et de bon goût) est obligatoire pour tous les élèves dans les lieux suivants :

- + Les autobus de la STL et du transport privé;
- + Les aires communes (ex. entrée des élèves, corridors, toilettes, salles des casiers, salon étudiant, etc.), **à l'exception de la classe fréquentée par le même groupe et de la cafétéria sur l'heure du dîner;**
- + Les terrains extérieurs du Collège et le parc-école.

3.2 LE PARENT

Le port du couvre-visage est obligatoire pour le parent qui se présente au Collège.

4. LES RÈGLES SANITAIRES



4.1 L'HYGIÈNE ET LE LAVAGE DES MAINS

Le lavage fréquent des mains (à l'eau tiède et au savon ou avec une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 %) pendant au moins 20 secondes minimise les risques de propagation du virus dans notre milieu, et ce, plus particulièrement dans les situations suivantes :

- + avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche);
- + après avoir toussé, éternué (dans son coude replié);
- + s'être mouché (jeter immédiatement le mouchoir à la poubelle);
- + à l'arrivée le matin et avant le départ en fin de journée;
- + à l'arrivée et au départ d'un local;
- + avant et après avoir mangé.

Des distributeurs de solution hydroalcoolique pour la désinfection des mains ont été installés à plusieurs endroits dans le Collège. De plus, des bouteilles de solution hydroalcoolique seront disponibles dans chacune des classes.

4.2 LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION

L'élève qui doit se déplacer dans un autre local que celui réservé à son groupe-classe a la responsabilité de désinfecter son espace de travail dès son arrivée dans le local ainsi que le matériel qu'il devra utiliser. Des produits nettoyants sont disponibles dans toutes les classes afin de désinfecter le mobilier et les accessoires.

Des tournées d'entretien ménager à des endroits spécifiques seront effectuées plus fréquemment par l'équipe d'entretien afin d'assurer une désinfection adéquate des espaces communs.

4.3 L'UTILISATION DES FONTAINES D'EAU

Le Collège recommande à tous ses élèves d'apporter une bouteille d'eau puisque les buvettes ne seront plus accessibles. Cependant, les fontaines d'eau qui servent au remplissage des bouteilles réutilisables restent fonctionnelles.

4.4 LES FICHES SIGNALÉTIQUES

Afin de rappeler les mesures de protection à respecter au Collège, des fiches signalétiques seront installées dans les différents locaux et les aires communes.

4.5 LE TRANSPORT SCOLAIRE

Les transporteurs sont dans l'obligation de mettre en place des mesures sanitaires spécifiques telles que la désinfection fréquente des autobus, la protection obligatoire pour le chauffeur et l'ajout de bouteilles de solution hydroalcoolique pour les usagers.

Lors d'un trajet, chaque élève aura la responsabilité de se désinfecter les mains à l'entrée de l'autobus et de porter son couvre-visage pour la durée de son trajet dans l'autobus.

5. LES SYMPTÔMES LIÉS À LA COVID-19



Les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants :

LA FIÈVRE :

- ▶ chez l'enfant : 38 °C (100,4 °F) et plus;
- ▶ chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus;
- ▶ chez l'aîné : 37,8 °C (100 °F) et plus;
- ▶ ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne.

L'APPARITION OU L'AGGRAVATION D'UNE TOUX;

DES DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES;

LA PERTE DE L'ODORAT SANS CONGESTION NASALE, AVEC OU SANS PERTE DE GOÛT.

D'autres symptômes peuvent aussi apparaître comme un mal de gorge, un mal de tête, de la douleur musculaire, une fatigue intense, une perte importante de l'appétit et de la diarrhée. Les symptômes peuvent être légers ou plus sévères comme ceux associés à la pneumonie.

Si l'élève a de la fièvre avec une diminution de l'état général ou un symptôme d'allure grippale, il doit demeurer à la maison. Le parent doit appeler sans tarder la ligne téléphonique mise en place par la Santé publique au 1-877-644-4545 et communiquer rapidement avec le Collège afin de l'aviser des recommandations de la Santé publique.

6. L'ÉLÈVE AYANT UNE CONDITION PARTICULIÈRE LIÉE À LA COVID-19



Le ministère de l'Éducation, conjointement avec la direction de la Santé publique, ne recommande pas le retour physique en classe d'un élève présentant une condition particulière liée à la COVID-19. Dans un tel cas, un service de soutien pédagogique à distance peut lui être accordé afin de lui permettre de consolider ses acquis essentiels et d'être en mesure de s'acquitter de son obligation de fréquentation scolaire.

Ce service de soutien pédagogique à distance sera offert par le Collège sur demande des parents de l'élève et sur présentation d'un billet médical.

Les parents de l'élève présentant une condition médicale particulière liée à la COVID-19 doivent communiquer avec la Direction de niveau de leur enfant afin de mettre en place les dispositions nécessaires à la situation.

7. LA CONFIRMATION D'UN CAS DE COVID-19 AU COLLÈGE



S'il s'avérait qu'un élève ou un membre du personnel obtienne un résultat positif à un test de COVID-19 :

- + les parents, les élèves et le personnel du Collège seront informés par la direction du Collège lorsqu'un cas de COVID-19 sera officiellement diagnostiqué;
- + les personnes considérées à risque modéré ou élevé par la Santé publique seront retirées du milieu et devront suivre les consignes de cette dernière;
- + un soutien pédagogique à distance sera offert à l'élève concerné jusqu'au moment où les directives de sa réintégration, données par la direction de la Santé publique, soient confirmées.

8. L'ABSENCE D'UN ÉLÈVE



Pour toute absence d'un élève, le parent doit communiquer avec la personne responsable au bureau des absences du Collège en composant le 450-661-7714, poste 122 afin de motiver l'absence de son enfant et de confirmer la cause de son absence

9. LE SCÉNARIO RETENU



Dans le respect des paramètres exigés par le ministère de l'Éducation, le scénario retenu mis en place par la direction Collège s'explique de la façon suivante :

- + Les horaires des cours sont réaménagés en fonction du principe des groupes-classes stables.
- + Dans chaque classe, une bulle est formée par l'ensemble des élèves du groupe.
- + Il n'y a pas de distanciation physique obligatoire pour les élèves de ce même groupe.
- + Chaque élève doit rester avec son groupe, et ce, peu importe les cours. Chaque groupe est assigné à un local unique, à l'exception des gymnases, des locaux d'arts et des laboratoires de science.
- + Par ailleurs, une distance d'un mètre entre les élèves ne faisant pas partie du même groupe-classe doit être respectée.
- + Le personnel se déplace pour l'enseignement des matières.
- + Une distance de deux mètres entre un élève et un adulte doit être respectée.

10. LA VIE AU COLLÈGE



10.1 L'ARRIVÉE AU COLLÈGE

Le Collège ouvre ses portes dès 6 h 30 pour l'arrivée des élèves. Certaines mesures ont été mises en place afin de respecter la distanciation physique entre eux.

Dans la mesure du possible, il est recommandé au parent qui conduit son enfant au Collège de le déposer vers 7 h 30.

Dès son arrivée au Collège, l'élève doit se rendre à son casier pour y déposer ses effets personnels. Il aura accès à la cafétéria, aux locaux B.113 et D.113, à la bibliothèque et aux gymnases E et F. Lorsque la capacité maximale d'un local sera atteinte, l'élève sera redirigé vers un autre local.

Dès 7 h 30, l'élève est invité à se rendre dans son local de classe pour de la révision, de la lecture ou pour effectuer des travaux en attendant que son cours débute.

10.2 LES PAUSES

Au moment des battements prévus entre chaque cours, l'élève restera en classe. Par ailleurs, une planification spécifique de l'horaire est prévue, selon les groupes, ce qui permettrait ainsi une période de pause en avant-midi.

- + Un horaire des pauses sera affiché dans chaque groupe-classe.
- + Une pause en matinée sera planifiée pour chaque groupe-classe.
- + Les élèves qui sont en déplacement vers un local d'art, de science ou de sport pourront profiter de leur pause.
- + Les élèves devront prévoir leur matériel en classe en fonction de ce nouvel horaire.
- + Les permissions de sortie pendant les cours seront adaptées à cette nouvelle réalité.

10.3 LES PÉRIODES DE DÎNER

La direction du Collège a choisi de donner accès à de nombreux plateaux afin de permettre à l'élève de s'adapter aux nouvelles mesures sanitaires mises en place.

L'élève devra se laver les mains avant et après son dîner. La cafétéria du Collège sera accessible pour l'accueillir, comme à l'habitude, selon les périodes de dîner prévues à son horaire, soit à **11 h 30 ou à 12 h 40**.

Les tables de la cafétéria seront identifiées selon les groupes-classes stables afin que les élèves du même groupe puissent manger ensemble. Cependant, une distanciation physique d'un mètre devra être respectée entre les tables de chaque groupe-classe.

Il sera également possible pour l'élève de manger à l'extérieur, sur les terrains du Collège. Le port du couvre-visage et la distanciation d'un mètre entre chaque élève seront alors nécessaires. Une fois assis, l'élève pourra retirer son couvre-visage pour manger.

Il est important de préciser que dans l'objectif de limiter les risques de contagion, l'utilisation des fours à micro-ondes sera interdite. L'élève doit apporter un lunch froid ou un thermos. Il a également la possibilité de se procurer un dîner auprès de notre concessionnaire alimentaire.

10.4 LE DÉPART DU COLLÈGE

Afin de réduire l'affluence au moment du départ de l'ensemble des élèves du Collège, trois départs séquentiels ont été prévus en fin de journée, soit à 14 h 40, à 14 h 45 et à 14 h 50.

Un nombre important d'élèves quittent le Collège en autobus ou en voiture. Pour les autres élèves demeurant au Collège après les cours, ils peuvent se diriger à **la cafétéria, à la bibliothèque, à la salle d'étude ou prendre part à leur activité parascolaire. Le port du couvre-visage et la distanciation d'un mètre sont obligatoires.**

Afin de limiter le nombre de visiteurs dans le Collège, il est à noter que les parents ne seront pas autorisés à entrer dans le Collège pour venir chercher leur enfant.

11. LA VIE ÉTUDIANTE ET LE PROGRAMME DE SPORT ÉTUDIANT MARAUDEURS



11.1 LA VIE ÉTUDIANTE

La programmation des activités de la vie étudiante a rigoureusement été revue afin de s'arrimer au contexte actuel. Conséquemment, une programmation diversifiée a été planifiée dans le respect des règles de distanciation physique. Ces activités seront offertes durant les périodes de repas et après les cours.

Quant aux sorties éducatives, culturelles ou sportives planifiées à l'extérieur du Collège, elles ne sont pas autorisées pour l'instant.

De plus, aucune planification de voyages scolaires n'est prévue, et ce, jusqu'à ce que l'interdiction de voyages non essentiels à l'extérieur du Canada soit levée par le gouvernement du Canada.

11.2 LE PROGRAMME DE SPORT ÉTUDIANT MARAUDEURS

La reprise des activités des Maraudeurs, pour l'ensemble de nos disciplines sportives, s'effectuera dans le respect des protocoles et des directives émises par le RSEQ et les différentes fédérations sportives. **Aussi, il est à noter que les activités des Maraudeurs sont suspendues pour le moment. Nous réviserons la situation à chaque semaine selon les directives de la Santé publique** et les élèves-athlètes seront informés de la relance de leur programme sportif selon l'évolution de la situation.

12. LE SOUTIEN DE L'ÉQUIPE D'AIDE À L'ÉLÈVE



Dans un souci de faciliter le retour en classe de l'ensemble des élèves et de leur proposer une année scolaire unique et enrichissante, c'est avec la collaboration et l'implication de toute l'équipe du Collège que de nombreuses nouvelles pratiques seront mises de l'avant tout au long de l'année.

Or, les nouvelles pratiques reliées à la COVID-19 pourraient causer de l'inquiétude et de l'anxiété chez certains élèves. Il est donc essentiel de porter une attention particulière aux élèves pour qui ces changements au quotidien ont des répercussions. En collaboration avec les Directions de niveau, le service d'aide à l'élève du Collège est une source de soutien essentielle auprès d'eux. Si votre enfant vit une situation difficile, nous vous invitons à communiquer rapidement avec la Direction de niveau qui assurera un suivi avec le service d'aide à l'élève.

13. POUR RESTER À L’AFFÛT DE L’ÉVOLUTION DE LA GESTION DE LA COVID-19



Les communications écrites continueront de vous être transmises fréquemment sur le Pluriportail par l’équipe de direction, et ce, afin de vous tenir informés de l’évolution de la gestion de la COVID-19. Nous vous rappelons que la page Web « Trousse d’infos COVID-19 », disponible sur le site Internet du Collège, sera mise à jour régulièrement.

Pour toute autre question au sujet de la gestion de la COVID-19 au Collège, nous invitons les parents à nous transmettre leur demande à l’adresse courriel suivante : troussecovid@collegelaval.ca. Un suivi sera assuré par un membre de l’équipe en fonction de la nature de la demande.

14. LE SCÉNARIO PRÉVU DANS L’ÉVENTUALITÉ D’UN 2^e CONFINEMENT



Le Collège finalise actuellement son offre de soutien pédagogique à domicile dans l’éventualité d’un 2^e confinement. Nous vous ferons parvenir les modalités sous peu.

15. LA CONCLUSION



L’année scolaire 2020-2021 est à nos portes. Elle sera différente, c’est certain!

Toute l’équipe du Collège Laval est heureuse d’oeuvrer quotidiennement auprès de vos enfants en ayant le souci de leur offrir un milieu de vie des plus agréables et sécuritaires malgré les contraintes imposées par ce contexte de pandémie.